



INFORMATION REGIONALE N° 12

Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale
UNSA EDUCATION

Le Secrétaire Académique
à l'attention
des secrétaires académiques adjoints, des secrétaires départementaux et des chargés de communication
POUR INFORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE

CONGRES DE DIJON : APPEL A CANDIDATURES POUR LE VOTE DES ADHERENTS

Cher(e) Collègue,

conformément aux statuts de notre organisation, l'année 2006 sera une année de Congrès qui se déroulera à DIJON du 9 au 12 mai prochain. Il s'agit d'une échéance importante puisqu'un Congrès fixe les orientations et les mandats du syndicat pour les trois années à venir et procède au renouvellement du Bureau National.

Chaque académie, en fonction de son nombre d'adhérents, y envoie un certain nombre de délégués porteurs de mandats. Les délégués sont les membres du Conseil Syndical National pour partie et sont élus dans chaque académie pour une autre partie.

Ainsi notre académie disposera-t-elle des 8 membres actuels du CSN que sont le secrétaire académique –CAGNIART-, les 5 secrétaires départementaux (LIBOZ-24-, FALLER –33- BROSSE –40- ARRISTIZABAL –47- BEYRIS 64-) le représentant des retraités – FERNANDEZ- et JC HAGET élu par le Conseil Syndical Académique.

Notre section académique comptant 460 adhérents (juillet 2005), elle a droit à 5 délégués supplémentaires élus par les adhérents 2005/2006, à jour de leur cotisation.

Pour ce faire, la section académique organisera un vote direct et par correspondance des adhérents dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale Académique. Le bulletin de vote figurera dans le bulletin académique du mois de mars et la période de vote ira de la réception du bulletin au jour de l'Assemblée Générale, soit le 01 mars 2006.

Tout adhérent(e) à jour de sa cotisation peut être candidat à la délégation au Congrès. Il (elle) doit faire acte de candidature au moyen de la déclaration ci-dessous qui devra parvenir PAR VOIE POSTALE au secrétaire académique avant le MERCREDI 1^{er} FEVRIER 2006.

Le Conseil Syndical Académique, pour respecter le règlement intérieur du SNPDEN (articles R2 et R3) a fixé à 3 chefs, 1 adjoint et 1 retraité (3 hommes et 2 femmes) la représentation des délégués élus, à condition toutefois que chaque élu(e) ait recueilli plus de 50% des exprimés.

Bulletin de candidature à découper et à renvoyer par voie postale à
Bertrand CAGNIART LPO Saint Exupéry BP 92 24220 TERRASSON

Madame, Monsieur

FONCTION :

POSTE :

ADRESSE

DEPARTEMENT :

mail :

déclare être candidat à la délégation de l'Académie de BORDEAUX au Congrès du SNPDEN qui aura lieu à
DIJON du mardi 9 mai au vendredi 12 mai 2006.

signature